

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

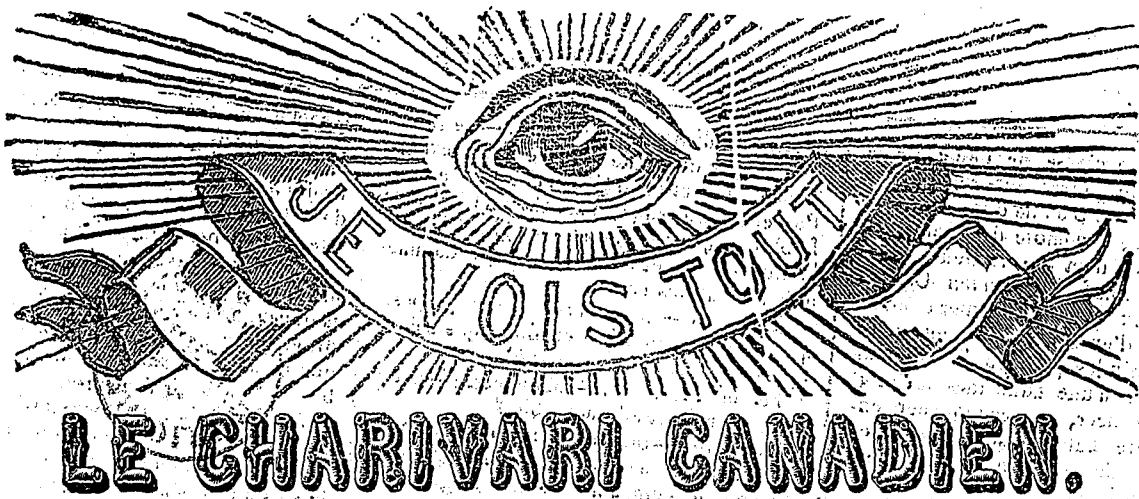
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL POUR RIRE.

LE CHARIVARI CANADIEN,
Paraitra le vendredi de chaque semaine.

PRIX D'ABONNEMENT.

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Un an, \$2.00
Six mois, 1.00
Chaque numéro..... 6 sous

On ne peut s'abonner pour moins de six mois, payables invariablement d'avance. Toutes lettres, correspondances, etc., doivent être adressées FRANCO, à

A. GUERARD, Imprimeur,
No. 19, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

QUEBEC.

VENDREDI, 2 OCTOBRE 1868.

L'oeuvre desciseaux de Bernar-
din Flagiaire.

LA CONFEDERATION.

Ninum ne crede coloris :
Il ne faut jamais juger le bois
par l'écorce.

MANIERE DONT ELLE NOUS A ETE
IMPOSEE.

[Suite.]

Sous la Confédération, nous avons encore 65 représentants; il n'y a pas de raison de croire que le nombre des Canadiens français augmentera. Au contraire, leur nombre sera donc encore de 49 contre 16 anglais du Bas-Canada; 82 du Haut-Canada, 19 de la Nouvelle-Ecosse, et 15 du Nouveau-Brunswick. Total: 133 anglais dans les communes, c'est-à-dire qu'au lieu d'être comme ci-

devant dans la proportion de 37 pour cent à la représentation totale, l'élément français n'y sera que dans la proportion de 27 pour cent, et ce sera encore pis après chaque recensement.

Un autre effet direct de la Confédération est celui-ci: Sous l'ancien système, le Bas Canada avait droit à 6 ministres sur 12; maintenant, il n'en a plus que 4 sur 13.

Nous avons aussi alors 4 ministres Canadien-français contre 8 anglais, aujourd'hui leur nombre n'est plus que 3 et celui des anglais est de 10. Il faut s'en prendre aux conservateurs de cette diminution d'influence dans les conseils de la nation.

Senateurs et Conseillers à vie.

Le Canada n'en est pas à une opération d'essai avec les sénateurs et les conseillers législatifs nommés à vie par la Couronne. Cette institution est une des causes les plus directes des maux qui ont affligé le pays, à compter de la conquête, jusqu'à 1856, et peut expliquer les grandes luttes constitutionnelles ou à main armée qui ont marqué notre histoire. Avant l'Union des Canadas, c'était les conseillers législatifs à vie qui encourageaient et soutenaient les gouverneurs dans toutes leurs usurpations de pouvoir, dans leurs proscriptions des Canadiens français! C'était eux qui soutenaient l'irresponsabilité des officiers publics et encourageaient les défalcations et concussions, dont une seule, de Caldwell, volait à la province quelque chose comme \$90,000! C'était eux, enfin, qui précipitaient dans le désespoir et la révolution la nation la plus facile à gouverner! Relisez les 92 Résolutions.

Depuis l'Union des Canadas, les *vieillards malfaisants*, qui nous avait légués la constitution précédente ont entravé la passion des meilleures mesures.

L'abolition de la tenure Seigneuriale a rencontré chez eux une opposition acharnée. Dès 1843, on avait tenté un effort pour abolir le régime féodal: le Conseil Législatif l'avait étouffé. Le premier bill, voté par la Chambre d'Assemblée, avait été tellement mutilé, gâté,

dans le Conseil Législatif, que nous serions encore à nous débattre dans ces vieux langes sans l'élément électif, introduit en 1856, qui a donné le coup de mort au système.

En 1849 une grande mesure de justice était agitée par tout le pays. Il s'agissait de réparer les dévastations inutiles des loyaux volontaires de 1837 et 1838. M. M. Lafontaine et Baldwin comprirent que toute tentative d'indemniser les victimes de ces vandales était impossible avec le reste des *vieillards malfaisants*. Ils donnèrent une vie nouvelle au Conseil Législatif en y introduisant une fournée de nouveaux conseillers, — et la mesure fut votée.

Mais voyez de suite l'effet du système. Pour ce besoin d'un moment, on n'avait pas songé à autre chose qu'au bill d'indemnité des pertes de 1837 et 38, et l'on avait compris, dans cette fournée, des seigneurs qui portaient précisément sur leurs épaules la plus lourde partie des iniquités féodales. Et quand on se mit sérieusement à l'œuvre, pour abolir la tenure seigneuriale, il arriva que les plus simples voteurs de l'indemnité étaient les plus rudes adversaires de l'abolition de la tenure! On eût donc été réduit à faire une nouvelle fournée, si l'on n'avait pas rendu le Conseil électif.

Le bill des *squatters*, c'est-à-dire la mesure qui avait pour objet d'indemniser de leurs améliorations les courageux et sonniers qui avaient colonisé tous les *townships*, défriché les terres incultes et bâti des maisons, des granges, etc., quand les propriétaires inconnus et absents du pays venaient réclamer ces terres, cultivées et améliorées sans leurs concours, — ce bill voté deux ou trois fois par l'Assemblée Législative, fut autant de fois repété, dans le conseil par les conseillers à vie, tandis qu'il était adopté chaque fois, par une majorité des conseillers élus.

Eh! bien, malgré ces expériences répétées, nous voici tout à coup replacés sous le régime que nos pères ont combattu pendant cinquante ans et qui avait usé l'énergie des Papineau, des Viger, des Bourdages, des Bédard, des Vallières, des Lafontaine, des Morin et de tant d'autres amis du pays.

Par la 26^{ème} clause de l'acte de la Confédération, le gouverneur-général a le droit d'augmenter de 3 ou de 6 membres, en cas de nécessité, le nombre des sénateurs. On a donc prévu déjà que le Sénat jouerait le même rôle que l'ancien Conseil Législatif. Ceux que l'on ajoutera ainsi, pour le besoin d'un moment, seront peut-être le lendemain les plus grands obstacles à la passation d'une autre mesure, et il faudra recommencer, et recommencer encore, après cette autre mesure, jusqu'à ce que tout le monde soit bien définitivement dégoûté du système.

Pendant que l'esprit public s'agitiera pour revenir au système électif, le seul possible, le seul durable, sur le continent d'Amérique, les intrigants, les fourbes et les traîtres rivaliseront entre eux pour piller le trésor public.

(A continuer.)

GRANDE REUNION DU CLUB DES
POINTEURS.

Salle Brisebois.

24 Septembre, 1868.

Le très-honorable H. Simard, Ecr., M. P. P., la figure couleur rose chandelle, à pied sur son siège, à la juge Crémazie, explique le but de l'assemblée et dit :

Messieurs, — Ma parole d'honneur, je suis très-flatté de vous voir revenu des eaux salées en aussi parfaite santé, et je suis heureux de pouvoir constater maintenant, que l'épaisseur de la majorité des membres s'est engraisée d'une manière extraordinairement extraordinaire. Vous me paraissez aussi plus disposés que jamais à pratiquer la *gymnastique* de notre profession, le pointage, et à user *colifèremment* du *orgnon* pour sauvegarder les intérêts des douloureux, rhumatismes du chignon, dangereusement malade par la fièvre du dépit.

Le Club. — Eh ! bien, qu'il tâche d'aborder afin de pouvoir jeter l'arme le plus tôt possible.

M. le Président. — Messieurs, Comme le lieutenant gouverneur ciré Belleau, j'ai sur le cœur quelque chose qui me porte à vous reprocher de ne pas avoir présenté déjà depuis longtemps une adresse de condoléance à notre illustre ciré, le priant de vouloir bien consentir à devenir membre honoraire du club des pointeurs.

M. Mirand, messager. — Messieurs, maintenant, je désire vous avertir, en terminant, que le rédacteur du *Charivari* et *Moustique* n'ont pas la compétence nécessaire pour la publication de nos procédés. D'ailleurs, ce sont deux têtes dures qui ne m'obéissent pas du tout ; et, je vous assure qu'ils gagnent si peu leurs salaires, qu'ils méritent d'être jetés dehors.

M. Chinic. — Messieurs, — Il n'est pas convenable d'en agir ainsi envers deux de nos membres très-distingués, sans entendre leur défense.

M. W. W. Scott. — Gentlemen : This is the question, M. O. Garneau, sergent

d'armes à douille. — Messieurs, — Le meilleur moyen c'est de prendre à la cravatte Tape-à-Mort et Moustique et de les éreinter l'un et l'autre sans délai. Comme ils sont faibles, et que je suis gros et grand je me charge de les étouffer justement comme s'ils étaient des chats.

M. Huot. — Messieurs, — Je propose que M. M. Tape-à-Mort et Moustique soient appelés à la barre de la société.

M. le Président. — Messieurs, — cette motion vous est elle agréable ?

Le Club. — oui, oui, point de barbarie au sein de notre institution qui a pour but la sympathie dans le lorgnon et le lorgnon dans la sympathie.

M. le Président. — Monsieur Tape-à-Mort, s'il vous plaît, à la barre. M. Tape-à-Mort visiblement ému : Messieurs,

Le *Charivari* est un journal aussi indépendant que je le suis moi-même, et nous autres, gens de plume, comme le dirait le *spirituel et prodigieux* M. Fabre, nous avons des règles astronomiques à suivre qui nous conduisent par l'aide de la chimie, jusqu'aux hautes régions de la philosophie ancienne et moderne, et ainsi placé sur les hauteurs de la science, je ne m'occupe pas des légères égratignures de M. le Président qui changera d'habit encore bien des fois, avant de pouvoir mettre une tache sur l'étoffe du pays avec laquelle mon capot est fait. Ch. Mailloux, épicier, Messieurs : — Le monsieur Tape-à-Mort parle dans les termes, et je n'y comprends rien. Mais je suis de son opinion par rapport à ce qu'il a dit de la logique des allumettes chimiques.

M. P. Moustique, à la barre de la Société. Messieurs : — Dans notre charmant pays, du Canada, les principes ne valent pas plus maintenant que l'honneur et le sentiment du devoir. L'esprit de parti, forte de compote à la citronille, est la seule chose qui nous anime et gouverne, et s'il se présente aujourd'hui un homme debout au lieu de se vautrer, vite, il faut lui jeter de la boue à la figure ou l'injurier ainsi que l'on vient de le faire à notre égard dans cette occasion.

Quant aux espiègleries de bas étage du Sergent d'armes, Garneau, connu depuis longtemps pour un chien couchant, un vilain flagorneur et l'être le plus rampant qui existe sous la calotte du ciel, ma foi, c'est plutôt celui-là qui devrait prendre la porte, non seulement du Club, mais de la Chambre, s'il y avait par là encore un reste de dignité ; mais dans un endroit où le Président s'appelle Blanchet, et le messager en chef C. Robitaille, Garneau est à sa place et peut très bien y demeurer. Il ne dépasse en rien le personnel de cette boutique où le favoritisme et les bases intrigues prévalent sur le droit et même le sens commun.

On sait, messieurs, que le sergent Garneau a été condamné, il n'y a pas longtemps, à payer \$ 10 d'amende pour assaut et batterie sur la personne frêle du Conseiller Côté de St. Roch. Or quand un officier occupe une position, supposée généralement importante, et qu'il l'affiche ainsi que l'a fait le sergent Garneau, les preu-

ves du manque de gentillesse sont suffisamment établies.

Pour moi, messieurs, je vous prie de croire que je ne suis nullement partisan de la bataille, par ce que l'on ne raisonne pas plus au bout du poing qu'au bout du pistolet, mais, avec ma taille canadienne ordinaire, j'invite le grand corps grand lâche Garneau, à venir m'étouffer ainsi qu'il l'a dit et je promets de lui faire danser artistiquement une *moulinette* double, sur le bout de ma botte française.

M. B. Drolet. J'ai toujours été trop en faveur des batailles de coqs pour ne point les encourager au sein de notre Société, et je suis une assez connue jeunesse pour faire play d'un côté et de l'autre.

M. Brousseau, M. P. P. Messieurs : Vous savez que le silence a toujours été ma manière de faire mes discours, même lors qu'il s'est agi du sacrifice de nos grands intérêts. Selon moi, les grands parleurs sont de petits faiseurs, et si je me suis levé en ce moment ce n'est que pour vous dire que je regrette la touraure de nos procédés discordants qui dégénèrent en querelles d'Allemands. Je vous demande la paix au sein de notre société parce que je crois, j'aime et j'espère, et pour la conserver je vous offre gratuitement les colonnes du *Saint Courier* pour la publication de nos *procédés*. Je vous offre de plus un superbe pain béni et m'engage de donner un cousin et une étoile à chacun des membres de notre association.

Le Club en masse. — Vivent les membres pour Fortneuf. C'est un véritable libéral dans la force du terme.

PHOSPHORE MOUSTIQUE.
(A continuer.)

CA ET LA.

Mes chers amis, les temps sont durs, il n'y a pas à le nier. Le froid, la pluie, la boue : tout est contre nous, tout conspire contre notre repos, tout est conjuré contre nos plaisirs !

Que font les pointeurs par un temps pareil ?

— Ils pointent, mes amis, n'en doutez pas un seul instant. Les grandes résolutions ne sont pas influencées par les variations de la température ; et c'est ce que M. le Président Simard a fort noblement fait remarquer, l'autre soir.

Et les Jaunes ?

Ah ! les Jaunes, ils ont tous la jaunisse et, par conséquent, sont tous obligés de rester à la maison.

Les Pointeurs sont fort intrigués de cette épidémie de jaunisse, laquelle leur nuit considérablement.

Je me suis laissé dire qu'ils vont lâcher contre eux le Dr. Marsden, lequel est très-fort sur tout ce qui est jaune !

Pauvres Jaunes, tenez vous bien ;
et surtout, n'allez pas sortir par un
temps pareil !

M. J. B. Renaud, conseiller de
ville, marchand de farine, etc, etc, est
fort préoccupé en ce temps-ci.

Est-ce le mauvais état des affaires
de la cité qui le rend soucieux ?

—Y songez-vous lecteurs ? Est-ce
que ça le regarde, lui, ces choses-
là ?.....

—Eh ! non, mes chers. Voici la
chose : M. Renaud est occupé d'une
affaire bien autrement sérieuse, bien
autrement importante.

Il lève une armée de chats pour la
lancer contre les rats et les souris qui
rongent son stock. Tous les jours,
vous le voyez passer, conduisant
un tombereau chargé de chats et chat-
tes de toutes les races imaginables,
lesquels font un vacarme épouvanta-
ble et signalent l'approche de M. Re-
naud à dix arpents à la ronde.

Ainsi, avis aux amateurs de la
gent féline ! M. Renaud, qui est un
homme libéral à l'extrême, leur donne
connaissance qu'il leur fera écoulés
leurs produits à meilleures conditions
que partout ailleurs.

Généreux M. Renaud, va !

Je lis dans le "Chronicle" du 28
courant, sous le titre :

Birth.

"On the 25 th, at 2 Genoviere street, Kate
Raby, daughter of C. Chaloner Smith, Esq.
aged 13 months."

Naissance.

Le 25 du courant, au No 2, rue Ste Gene-
viève, Kate Raby, fille de C. Chaloner Smith,
Ecuyer, âgée de 13 mois.

Est-ce la mère ou la fille qui est
âgée de 13 mois ?

Dites vite. Cela m'intrigue fort, je
vous l'avoue.

"On voit de bonnes et belles cho-
ses au théâtre de Mlle. Kate Ranoë.

Entr'autres des jambes bien décou-
pées, des tailles admirablement cam-
brées, des bras délicieusement arron-
dis, des bustes divinement sculptés,
des....des....et mille autres gra-
cieusetés magnifiques, surtout lors-
qu'on est placé en avant, au pied
même de la scène "

—Réflexions anacréontiques du Dr.
Girard et de M. Burroughs, sortant
du théâtre de Mlle. Ranoë.

ROGER BONTEMPS.

CHANSON.



LE FANTASSIN MALADE

OU
LES LIEUX QUI M'ONT VU NAÎTRE.

1er.

Ah ! je souffre d'un mal étrange !
Tout en changeant de garnison,
Partout, ma santé se déränge
Je crois en savoir la raison.
Non ! jamais l'on n'a vu peut-être,
Un fantassin plus malheureux,
Car, partout je cherche les lieux, *Bis*
Les lieux qui m'ont vu naître !

2me.

Je connais le mal qui m'assiège :
Hélas ! c'est le mal du pays :
Déjà j'en souffrais au collège
Où mes bons parens m'avaient mis.
Ah ! que de fois j'ai dit au maître,
Avec des larmes dans les yeux :
Permettez-moi d'aller aux lieux, *Bis*
Aux lieux qui m'ont vu naître !

3me.

Enfin, dans l'état militaire,
Tous mes besoins sont satisfaits ;
Il me reste deux ans à faire
Et je pourrai donc vivre en paix !
Je sens que ce qui rend peut-être,
Un être ou ne peut plus heureux,
C'est quand il reste sur les lieux, *Bis*
Les lieux qui l'ont vu naître !

4me.

Dussé-je, aux lieux de mon enfance,
Trouver tout sans dessus dessous,
Et la misère au lieu d'aisance,
Y revenir me serait doux !
J'irais dans mon champ, ô bien être !
Le fertiliser de mon mieux,
Respirant le parfum des lieux, *Bis*
Des lieux qui m'ont vu naître !

5me.

Si d'un oiseau j'avais les ailes,
Je volerais vers ma maison !...
De mon sac lâchons les bretelles,
Arrêtons nous sur ce gazon...
Dans la solitude champêtre
Je vais essayer, si je peux,
Rêver que je suis sur les lieux, *Bis*
Les lieux qui m'ont vu naître !

Les ceux qui désireront avoir la musique d'à
cette chanson, pourront s'adresser au Bureau
du *Charivari Canadien* ;

C'est une fort jolie romance pour chanter
dans un salon.....ou à sa belle.

Essayez-en, mesieurs les amoureux.
Vous verrez l'effet !.....



M. Brassard secouant un pommier
Courage, M. Brassard !

Malborough Païet a nommé lieutenant dans
son Bataillon, le notaire-musicien Lucroix, qui
a enfin obtenu un certificat par charité.

Il y avait déjà un Vohl et un Dugal : il ne
fallait plus qu'un homme comme notre notaire
pour former un splendide trio.

Décidément le pointage ne va plus sur le
quai de la compagnie du Richelieu : car c'est à
peine si nous y apercevons de temps à autres,
le nez phénoménal du grand Verret. A présent
il aime mieux faire qu'au à M. Ozachou.
C'est plus aristocratique.

—000—

Nous publions aujourd'hui la liste
des bonnes payes du *Charivari*.

G. S. P. Brassard, Employé des *Strapes*
de la Couronne.

Chs. Gouin, employé à la Douane.

P. E. Gingras, commis.

Philémon Brunet, orfèvre

Narcisse Morissette, employé chez M. Ra-
naud.

(A continuer.)

Bonne Réplique.

Les personnes qui ont vu nos porteurs— et qui ne les a pas vu—savent que depuis quelque temps, ils portent sur leur chapeau un enseigne sur lequel l'œil, le fameux œil charivarique, emblème de notre *omni-clairvoyance*, darde des jets de lumière, capables d'éclipser, même les rayons de la *Lanterne du Rochefort Canadien*. Peut-être sommes nous trop prétentieux; mais enfin, disons toujours et espérons que M. Buies voudra bien nous pardonner.

Au fait: L'autre jour, un de nos porteurs fut accosté par Messieurs Onésime Beaubien, marchand de bois, et Robert Clarke, commis. Pour l'intelligence de la chose, nous devons ajouter que ces deux messieurs ont les yeux extrêmement croches.

Ces deux personnages empoignèrent notre porteur et, après avoir examiné l'enseigne qui ornait son front, lui dirent en riant aux éclats:—Dis donc, bambin, ton *Charivari* n'est pas bon.

—Et pourquoi? répliqua celui-ci.

—Pourquoi! parce qu'il n'a qu'un œil.

—C'est vrai qu'il n'a qu'un œil, reprit le gamin; mais ce seul œil là en vaut quatre comme les vôtres.

TRIC-TRAC.

CHRONIQUE.

MM. Cartier, McDougall et Campbell s'embarquent prochainement pour l'Europe.

M. Cartier, qui est maintenant Baronnet, se contentera de baiser les mains des blondes *misses* de la vieille Albion, en leur chantant:

Comme le dit un vieil adage,

Les autres doivent mendier un titre quelconque.

Pauvres gens!

**

Le second numéro de la *Lanterne* a fait son apparition jeudi de la semaine dernière. Elle brille comme un soleil, et se plaît tout particulièrement à faire miroiter ses rayons sur la *Minerve* et le *Nouveau-Monde* qui, soit dit en passant, ne sont pas trop bons amis par le temps qui court.

Chère *Lanterne*, nous croyons qu'elle préfère la race *porcière* du *Journal de Québec*, à la race *chevalière* de *L'Ordre*.

Elle a bon goût.

**

Mardi, Noé a rencontré un limier du *Charivari*.

Noé lui a fait une grimace.

**

Triste nouvelle, Noé ne se marie plus. Babillarda Bérnier lui a fait éprouver un second refus, toujours sous le prétexte qu'il n'a rien devant lui.

Découragé, il s'est mis sous la protection du Grand Hector qui doit partir tout prochainement pour Rome, afin d'aller lui chercher des *Bulles*. Comme le cardinal Dubois, Noé recevra tout ensemble.

Ils sont expéditifs, ces Langevin là.

Lundi prochain, le casque d'Hector aura dix ans révolus.

Ce jour là, qui sera le 5 octobre, le célèbre couvre-chef sera promené en procession par les rués de notre ville; il y aura un reposoir dans la petite rue St. Joseph du faubourg St. Jean. Les demoiselles de cette rue, habillées de blanc, lui feront cortège.

Il y aura foule.

Comme nous l'avons promis sur notre dernier numéro, nous avons aujourd'hui une vignette représentant M. Brassard secouant un pommier. M. Brassard, qui est accoutumé à ne rien faire, a trouvé l'ouvrage fatigant. Mais une abondante moisson de pommes l'a complètement récompensé de son travail.

Aussi, on le voit sans cesse, depuis cette époque, une pomme à la main dans laquelle il mord à belles dents.

Nous apprenons que François Bélanger, de St. Sauveur, part après demain pour New-York. On pense que c'est pour prendre des arrangements avec la Faculté Médicale de cette ville, qui lui a demandé d'être son fournisseur de raisins.

Comme il ne peut se séparer de Gamache, ce dernier l'accompagnera en qualité de secrétaire.

Bon voyage messieurs.

Guillaume Talbot, avocat de cette ville, a commencé à effectuer le désir qu'il avait de payer ses dettes.

Tant mieux.

Les vols sont à la mode: vols à la Basse-Ville, vols à la Haute-Ville, vols partout.

On s'est laissé dire qu'un homme de police avait eu ses bottes volées, y inclus son bâton.

Puisqu'on s'attaque à la Police, dont le devoir est de protéger les citoyens, comment ne voulez-vous pas qu'on rende visite à ces derniers?

TRIC-TRAC.

DEVRONT PARAITRE BIENTOT.

Les "*Odeurs de Québec*," parodie des "*Odeurs de Paris*," par Joseph Cauchon, Président du Sénat Canadien.

L'homme aux gants verts, épisode mystérieux, par John Lemesurier.

Il m'en coûte d'avoir des amours à Québec, mais.....bah! je suis riche! par David Price, Sénateur.

Je suis prêt à tout donner à Dlle P. B.,, excepté mon cœur, par le même.

Mon mariage retardé par les grandes chaleurs de l'été, par le Capt. Voyer, ex-sergent au 100^{ème} régiment.

N'avois qu'un œil et risquer de le perdre si souvent, par Onésime Baubien, marchand de bouts de plançons.

Je suis le champion des jeux nocturnes, par Dominique Guennette, commis chez Bilodeau, cordonnier.



PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "*Gazette du Canada*"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "*Gazette du Canada*," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHIER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir.

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec, chez

Mr. Laforce, Maison des Bains, côte du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Dubois, tabacniste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'hôtel Blanchard; chez M. Hollivel, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bureau, No. 19, rue St. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No 1. coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa au News Depot de Hauser Fulton, rue Rideau.